

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quatorze, le 21 juillet, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 15 juillet 2014

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	50
Votants :	54
Pour :	54
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Claude de FLEURIEU, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUIOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants :

Michel JOFFRE représente Patricia FLAGEAT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à M. EYMARD, Jean-Michel LAGORSE, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Michel MEYNARD, Laurent MONTEIL, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : M. Jacques MIGNOT

OBJET : Engagement d'une modification du PLU de la commune de Limeyrat

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le P.L.U. de la commune de Limeyrat actuellement applicable a été approuvé le 27/06/2013. Il expose que certaines dispositions doivent être modifiées pour tenir compte de l'évolution de la situation de la commune, à savoir :

- L'extension de la zone Nc au lieu-dit « Bontemps » afin de répondre aux besoins d'extension des bâtiments des Carrières de bontemps qui représente l'activité industrielle principale de la commune.

Le Conseil Communautaire,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L 123-13 et L 123-19,

VU le PLU approuvé par délibération du conseil communautaire « Causses et Vézère » le 27 juin 2013,

ENTENDU l'exposé de M. le Président,

Considérant par conséquent qu'il y a lieu d'actualiser des dispositions du P.L.U. pour prendre en compte les éléments nouveaux ci-dessus exposés

Après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité :**

- **d'engager** une procédure de modification du P.L.U. pour permettre les actualisations nécessaires,
- **de donner autorisation au Président :**
 - o pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à la modification du P.L.U.
 - o pour effectuer toutes démarches en vue de la nomination d'un commissaire enquêteur afin de soumettre le dossier de modification à l'enquête publique.

Certifié exécutoire
le :
Reçu en Sous-Préfecture
le :

Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré au siège les jours,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à
TERRASSON-LAVILLEDIEU
le 24 juillet 2014.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.